

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2018

Procès-verbal

L'an deux mil dix-huit, le neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Dominique DINNE, Jacqueline BONATO, Séverine GRANGE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER.

Délibérations

1. Contrat à durée déterminée - Accompagnement transport scolaire

Compte tenu des besoins d'accompagnement au transport scolaire des enfants âgés de trois à cinq ans, M. le Maire propose au Conseil municipal de signer le contrat à durée déterminée du 4 septembre 2018 au 5 juillet 2019, conformément aux dispositions, à l'organisation du service et à la rémunération fixée au contrat de travail à durée déterminée.

Adoptée à l'unanimité

2. Location studio du foyer de ski de fond

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote du montant du loyer du studio du foyer de ski de fond, applicable à partir du 12 septembre 2018, comme suit : loyer mensuel studio foyer de ski de fond de **350 €, charges comprises.**

3 absentions

6 voix pour

Divers

1. Etudes des propositions de reprise du gîte

Patrick et Zhora Beaufiles présentent au Conseil municipal leur projet de reprise des locaux pour installation d'un bar-restaurant.

Le Conseil municipal se réunira en séance de travail pour continuer la réflexion sur le devenir de la structure.

2. Gestion des torrents

Suite aux orages du mois d'août 2018, le torrent de Terre Noire est partiellement sorti de son lit. Une déclaration a été faite auprès des services de l'état. Une fiche d'intervention a été rédigée par les services du RTM, préconisant un curage préventif de fossés et du lit du torrent. Contact a été pris avec le SIGREDA pour une visite des lieux en vue du montage de dossier pour une intervention rapide.

Il a été convenu de refaire, suite à ces orages, le tour des ruisseaux qui nous posent problèmes : Gaffard, les Arches...

Le débat est lancé sur le financement de ces travaux : actuellement la commune en a la responsabilité mais pas les capacités financières.

M. le Maire en fera part lors du prochain conseil communautaire de la CCT.

3. Réflexion sur le financement des travaux publics communaux

La Préfecture a attiré notre attention sur la nécessité de limiter nos investissements (possibilités d'emprunts limitées et surveillance de notre trésorerie). La situation financière de la commune reste saine. Néanmoins il n'est plus possible de financer des travaux d'intérêt public (voieries, entretien des bâtiments non productifs, action sociale...) sans mettre en péril notre équilibre financier.

Le débat sera également porté à la CCT par Mr le Maire.

4. Divers

- Un courrier concernant les vérifications obligatoires des installations d'assainissement individuel a été envoyé par erreur aux habitants des hameaux de Ruthière, Richardière, Donnière par les services du SPANC-SIGREDA. Cette zone est actuellement classée en « assainissement collectif ». Les personnes concernées ne doivent pas tenir compte de cet avis et un courrier rectificatif leur sera envoyé par le SIGREDA.

Pour rappel : une étude est en cours pour déterminer le futur mode d'assainissement de cette zone.

- Adressage : le travail de choix des noms avec numérotage est en cours. Une proposition de commande collective de panneaux a été faite entre plusieurs communes afin de baisser les coûts et d'augmenter les subventions.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mardi 16 octobre 2018 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat